REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
SIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET N° 111 /PR/MJL

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU la Loi N°64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU le Décret N°22/PR du 30 janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;

VU le Décret N°441/PR-SGG du 22 décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU le Décret N°31/PR-SGG du 12 février 1968, mettant Mr Théophile AMOUSSOU-GUENOU, Administrateur, à la disposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

rticle 1er - Mr Théophile AMOUSSOU-GUENOU, Administrateur de 2ème lasse, 4ème échelon, est nommé Directeur par intérim de l'Administration Générale du Ministère de la Justice et de la Législation.

rticle 2 - Le présent décret qui a effet pour compter de la date de rise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout à besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 17 Avril 1968

le Président de la République,

e Chef du Gouvernement Provisoire,

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

hef de Bataillon Maurice KOUANDETE

le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législati

e Ministre des Finances, des faires Economiques et du Plan,

Lieutenant Vincent GUEZODJE

Pascal CHABI KAO

Ampliations : PR 4 - CS 6 - MJL 6 - DGAJL 4 - SGG 4 - Ministères 8 -